

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3286 - Mercredi 28 Novembre 2018 - Prix : 200 Fc

INTRONISATION DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE D'ANJOUAN

Azali Assoumani: "Vous avez notre confiance"



Prières aux heures officielles
Du 26 au 30 Novembre 2018

Lever du soleil:

05h 32mn

Coucher du soleil:

18h 17mn

Fadjr : 04h 18mn

Dhouhr : 11h 58mn

Ansr : 15h 32mn

Maghrib: 18h 20mn

Incha: 19h 34mn



PROJET DE LOI D'HABILITATION

Il ne serait que de la poudre de perlimpinpin !

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

TRANSPORT EN COMMUN

Le cri d'Usukani Wa Massiwa sur les assurances

Le syndicat national des automobilistes s'est exprimé hier sur le cas des assurances qui ne remplissent pas leur part du contrat.

Certaines assurances ne veulent plus... assurer. C'est le constat du syndicat national des automobilistes, Usukani Wa Massiwa. Hier mardi, dans une conférence de presse, ils ont dénoncé le comportement de certaines assurances qui ne veulent pas jouer le rôle qui est le leur. Tout a commencé avec un accident qui s'est produit à Mbeni et où l'assureur a refusé de se déplacer pour faire le constat. « Des accidents ont lieu et les assureurs ne font pas leur boulot... La plupart du temps, c'est le chauffeur lui-même qui se débrouille pour réparer les dégâts et pourtant l'assurance est là. C'est vraiment regrettable », a déploré Mchangama Mbechezi, président d'Usukani Wa Massiwa.

Il ajoute, non sans colère : « Même une vitre brisée, il n'arrive pas à s'en

occuper! ». Face à cette situation, le syndicat national des automobilistes appelle le gouvernement à jouer son rôle et réguler le métier. « On voit naître chaque jour des assurances qui n'ont pas les moyens de remplir leurs obligations. Et c'est nous, propriétaires des véhicules, qui en payons les frais. Il est temps de faire un état des lieux du métier », poursuit-il.

Le secrétaire général du syndicat assure qu'il ira jusqu'au bout de ce combat. « Aujourd'hui, s'il y a des assurances qui estiment ne pas être aptes à assumer leur mission, qu'ils partent! Mais pas rester pour jouer au chat et à la souris », avance Faharddine Said, le secrétaire général d'Usukani Wa Massiwa. Il ajoute : « On ne peut pas accepter que si l'accident s'est produit en dehors de Moroni, l'assureur ne se déplace plus mais promette qu'il va réparer. Comment va-t-il réparer ce qu'il n'a pas vu ? On ne peut pas accepter qu'il y ait des assurances pour Moroni simplement ».



Usukani Wa Massiwa, qui indexe une assurance particulièrement, assure que son combat concerne toutes les autres assurances qui ne remplissent pas leur part du contrat. « On va continuer notre combat. Ce n'est pas seulement avec Mac Assurance que nous allons nous battre. Mais pour chaque chauffeur qui sera lésé et qui aura raison. Qu'il vienne nous voir, nous allons

l'aider de notre mieux! ». Sur la régulation des assurances, Usukani Wa Massiwa compte approcher le gouvernement pour étudier la question. Pour rappel, cette affaire des assurances a été relancée par le ministre de la Justice qui a saisi par la suite la gendarmerie et la police nationale.

Mohamed Youssouf

ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS DE MADAGASCAR

Élection du premier bureau le mois prochain

Le bureau provisoire de l'Association des ressortissants comoriens des universités de Madagascar a annoncé hier, la tenue des élections de son premier bureau le mois prochain. Ce scrutin permettra la déclaration officielle de cette association qui aura pour mission d'apporter des solutions adéquates aux problèmes touchant la vie des ressortissants des facultés de la Grande île.

Aux Comores, plusieurs diplômés de différents instituts étrangers ou locaux se trouvent au chômage. Une situation alarmante qui a poussé les ressortissants des facultés de Madagascar à créer une association capable d'envisager d'une part, les possibilités de créer des emplois et d'autre part, d'étudier les aspects compromettant les études à Madagascar. Devant la presse, le pré-

sident provisoire de l'association, Ousseine Abdoufatah, a montré qu'une poignée d'étudiants ayant obtenu des diplômes différents se trouvent actuellement au pays, sans travail.

« Cette inactivité est causée par la non-concertation des ressortissants... Raison pour laquelle nous voudrions lancer un appel à tous les ressortissants

des universités Malgaches de se joindre à nous le 1er décembre au foyer des femmes de Moroni à 11h dans le but de mettre en place un bureau officiel de l'association », a déclaré le président provisoire. Il ajoute : « Il faut comprendre que si l'on ne partage pas ce qui marche et ce qui ne marche pas, rien ne changera. Cette association est

un trait d'union entre les universitaires comoriens résidant à Madagascar et ceux qui résident aux Comores. Ensemble, on organisera des ateliers de réflexion et de concertation pour tenter de répondre aux aspirations des ressortissants ».

L'association s'engagera, après son officialisation le mois prochain, dans des processus de communication et de concertation dans une perspective de créativité du bien-être des apprentis dans la Grande île et de promouvoir des moyens permettant aux diplômés de trouver du travail. « Le jour même du vote du premier bureau, on envisagera une procédure statutaire pour les engagements de l'association. Mais l'essentiel est le partage, en vue de trouver une solution », a conclu Abdoulanziz Mdzuwani, membre du bureau provisoire.



Le bureau provisoire des ressortissants comoriens de Madagascar devant la presse

Kamal Gamal

INTRONISATION DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE D'ANJOUAN

Azali Assoumani: "Vous avez notre confiance"

Le Président de la République, accompagné de son gouvernement et en présence du corps diplomatique, a procédé hier mardi au Palais de Dar Nadja, à l'installation officielle d'Abdallah Mohamed en tant qu'administrateur provisoire d'Anjouan en remplacement du gouverneur Salami placé en détention depuis le mois dernier. Dans son discours, le chef de l'Etat a assuré au nouvel homme fort de l'île d'Anjouan, son "soutien total" pour instaurer la paix et la stabilité sur l'île.

Abdallah Mohamed vient d'être investi officiellement administrateur de l'île autonome d'Anjouan. La cérémonie a eu lieu hier dans la matinée à Dar Nadja (siège de l'exécutif insulaire), en présence du corps diplomatique accrédité en Union des Comores et du gouvernement. Présent, le président de la République a affirmé que nommer

Abdallah Mohamed n'est que suivre scrupuleusement la nouvelle constitution. « En tant que chef de l'Etat, j'ai réagi pour l'intérêt général de la Nation, au moment où il faut et quand il faut. La nouvelle constitution nous demande de nommer le secrétaire général du gouvernement si le gouverneur est empêché », a tenu à préciser le président Azali.

Le chef de l'Etat a confié que lors de l'affaire dite des « insurgés de la Médina de Mutsamudu » à Anjouan, l'ancien gouverneur Salami ne s'entendait déjà plus avec Abdallah Mohamed. Raison pour laquelle le premier tentait de nommer un autre secrétaire mais il était trop tard. « C'est pourquoi aujourd'hui, Abdallah Mohamed est nommé administrateur de l'île et il n'y a aucun état d'âme de tout ce qu'on fait », rassure le chef de l'état.

En s'adressant directement au nouvel administrateur, le locataire de Beit Salam a dit placer sa confiance au nouveau chef de l'Exécutif de l'île. « Vous avez notre confiance totale. C'est pourquoi, moi et mon gouverne-

ment, sommes venus pour vous témoigner notre soutien », déclare le chef de l'Etat. Tout en le sollicitant de travailler durement pour installer la paix et la stabilité dans l'île. « La paix dans l'île est votre leitmotiv. Ces trois mois doivent être exemplaires selon vos actes pour le futur gouverneur. Il faut avoir à l'esprit que vous allez travailler pour le pays mais pas pour une famille ou une île », ajoute-t-il. Le nouvel administrateur a affiché à son tour son attachement et sa détermination pour la mission qui lui est confiée.

Ibnu M Abdou

PROJET DE LOI D'HABILITATION

Il ne serait que de la poudre de perlimpinpin !

En arrière toute ! Le projet de loi d'habilitation ne serait en fait que de la poudre de perlimpinpin, le processus électoral ne se trouverait pas affecté par son rejet. Pourtant, selon son exposé de motif, clair comme de l'eau de roche, on y lit que, « la législation en matière électorale se doit de se conformer aux changements intervenus pour permettre d'organiser les prochaines échéances électorales dont l'élection du président de l'Union et celles des gouverneurs ». On y lit rien de moins qu'un impératif, une injonction. Loin, très loin de ce que certains voudraient faire croire.



Ces derniers jours, dans les médias d'Etat ou indépendants, des soutiens du régime et autres juristes veulent à tout prix minimiser l'importance de la loi d'habilitation. Le premier à s'être lancé est le vice-président de l'Assemblée nationale Dhoihir Dhoulkamal, le 24 novembre, alors même que le président de l'Assemblée, s'étant fait porter pâle, a indiqué « que la séance plénière allait se tenir quand les conditions seraient réunies ».

Selon lui, la loi d'habilitation n'a aucune espèce d'importance, la survie du régime n'en dépendait pas et elle ne bloquait en rien le processus électoral ; il a par ailleurs exhorté le président de la République à convoquer le collège électoral dans la foulée. Par la suite, deux avocats et non des moindres ont à peu près tenu les mêmes

propos, dans des tribunes, publiées par La Gazette des Comores et Al-watwan.

Pour Me Abdou Elwahab Msa Bacar, par exemple, avocat au barreau de Moroni, « l'absence d'une loi d'habilitation devant permettre au gouvernement de procéder à certains ajustements sur la loi électorale, n'empêche pas juridiquement la tenue des élections, la constitution prévoyant elle-même que les traités et les accords internationaux, les lois, les ordonnances et les règlements actuellement en vigueur, lorsqu'ils ne sont pas contraires à la présente constitution, demeurent applicables tant qu'ils ne sont expressément modifiés ou abrogés ».

Le projet de loi d'habilitation ne serait donc que de la poudre de perlimpinpin. Vraiment ? Projet dont, à deux

reprises, la séance plénière a été ajournée (les 19 et 24 novembre) pour des motifs qui n'ont pas convaincu grand monde. Il a fallu près d'une semaine pour qu'un vice-président, deux juristes se rendent compte finalement que la loi d'habilitation n'était pas aussi importante ? Que le régime pouvait aisément s'en passer, et la convocation du collège effectué avec ou sans lui ? Il a fallu près d'une semaine et la mise en exergue d'une majorité de députés opposés au controversé projet (22 sur 33 députés) pour que certains caciques du pouvoir en place se rendent compte de son inutilité ? En aurait-il été de même, si la majorité des députés avait été en faveur du projet de loi ?

Diantre, où étaient-ils donc passés, ces valeureux guerriers, pourquoi n'ont-ils pas conseillé au plus grand

d'entre eux, le président Azali Assoumani, de procéder à la convocation du collège électoral sans passer par la case humiliation à l'assemblée nationale ? Cela aurait eu le mérite de nous éviter de voir ce qui s'est passé au parlement la semaine dernière. Cela nous aurait évité d'entendre un député, s'adressant à découvert à des médias, lequel se plaignait de certaines autorités qui ont tenté de le corrompre pour peu que son vote soit favorable à la loi d'habilitation. Cela nous aurait évité ce spectacle affligeant de députés enfermés dans un bureau avec une bonne partie de l'exécutif pour des tractations indignes.

Et puis pourquoi aller loin ? Les enjeux de la loi d'habilitation, son importance, se trouvent dans son exposé de motif, dans lequel on y lit notamment que « faisant suite à la révision constitutionnelle adoptée par référendum le 30 juillet dernier, la législation en matière électorale se doit de se conformer aux changements intervenus pour permettre d'organiser les prochaines échéances électorales dont l'élection du président de l'Union et celles des gouverneurs ».

L'exposé de motif a au moins le mérite d'être clair. Il ne requiert aucune explication tant il est limpide. Maintenant, à moins de vouloir nous faire prendre des vessies pour des lanternes, attendons donc le prochain épisode d'une saga qui n'honore pas la République.

PREMIÈRE CONFÉRENCE MONDIALE SUR L'ÉCONOMIE BLEUE

Identifier les priorités, les opportunités et les défis

La Conférence sur l'économie bleue durable 2018 s'est ouverte le lundi 26 novembre à Nairobi, au Kenya, en tant que première réunion mondiale sur les moyens de garantir une économie bleue durable.

La conférence porte sur la manière de créer une économie bleue qui exploite le potentiel de nos masses d'eau pour améliorer la vie de tous, en particulier des habitants des pays en développement; et tirer parti des dernières innovations, des avancées scientifiques et des meilleures pratiques pour créer la prospérité tout en préservant nos eaux pour les générations futures.

L'événement a rassemblé plus de 16 000 participants. A l'ouverture, les chefs d'État et de gouvernement de 70 pays ont annoncé leurs engagements de réaliser les objectifs suivants: exploiter le potentiel des océans, des mers, des lacs et des rivières pour améliorer la vie de tous et tirer parti des dernières innovations, des avancées scientifiques et des meilleures pratiques pour créer la prospérité tout en préservant les eaux mondiales pour les générations futures.

Le segment de haut niveau des dirigeants était entrecoupé de vidéos sur les neuf thèmes de la conférence. Au nom du pays hôte, le Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, a promis que son pays jouerait un rôle moteur dans: la mise en œuvre de politiques et de mécanismes appropriés pour exploiter l'économie bleue; gérer les déchets pour préserver la sécurité alimentaire et



Photo de famille des hautes personnalités à la Conférence

la biodiversité; l'application d'une pêche durable et assurer la sécurité en haute mer.

Au début de son allocution, Monica Juma, Secrétaire du Cabinet au Ministère des affaires étrangères du Kenya, a souligné que l'objectif de la conférence était d'identifier les priorités, les opportunités et les défis qui résulteraient en une déclaration d'intention de Nairobi, et a invité les diffé-

rents secteurs à s'engager pour la promotion d'une économie bleue.

Jonathan Wilkinson, ministre canadien des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, a déclaré que la conférence examinerait les moyens de mettre en place

une économie bleue durable qui ne laisse personne pour compte et que pour parvenir à une économie bleue, il faudrait s'appuyer sur l'innovation, la science et les meilleures pratiques et une approche véritablement collaborative pour améliorer la

prise de décision.

De nombreux événements ont eu lieu parallèlement au segment des engagements des dirigeants. Entre autres, la manifestation parallèle intitulée « Les femmes de l'économie bleue: des leçons de terrain pour une meilleure équité et participation » s'est concentrée sur les défis des femmes dans le secteur de la pêche.

La Conférence vise à dégager des engagements concrets et à identifier des solutions pratiques pour aider le monde à faire la transition vers l'économie bleue. Elle prendra fin ce 28 novembre.

Mmagaza

La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Faïza Soule Youssouf
 Binti Mhadjou
 Nassuf Ben Amad (Stagiaire)
 Kamal Gamal Abdou (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
 Sanaa Chouzour
Responsable commercial
 Rahamatouallah Youssouf
Documentation archiviste
 Mariama Mhoma
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Mutuelle d'Épargne et de Crédit ya Komor-Moroni
 B.P 877 Moroni Route de la Corniche, Ngazidja -Union des Comores
 Tel:773 27 28. E-mail : meck-moroni@comorestelecom.km

Avis d'appel d'offres

La Meck-Moroni sollicite des offres de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour fournir :

LOT 1 : CALENDRIER 2019

Conception du calendrier 2019 de la Meck Moroni et/ou Impression et livraison de 3000 calendriers format A3 minimum 500g

LOT 2 : CARTE DE VOEUX 2019

Conception des cartes de voeux 2019 de la Meck Moroni et/ou Impression et livraison de 200 cartes de voeux format A5

LOT 3 : CARNET DE MEMBRE 2019

Conception de la maquette du nouveau carnet de membre et/ou Impression et livraison de 5 000 carnets

Caractéristiques du carnet

Couverture papier couché glacé 400g en quadrichromie avec protection de film UV. 1ère et dernière page en couleur sur papier 100g extra blanc
 Autres pages intérieures :46 pages sur papier 100g extra blanc, noire et blanc

Les fournitures sont à livrer au siège social de la Meck-Moroni, à Moroni Hankounou, Ngazidja, en Union des Comores.

Les soumissionnaires doivent fournir une offre technique et financière ainsi que les références concernant l'exécution de contrats analogues ou preuves d'expériences dans des conditions semblables.

Les offres doivent être transmises au plus tard le samedi 8 décembre 2018, à l'adresse ci-dessous: Secrétariat de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit ya Komor-Moroni, B.P 877 Moroni Route de la Corniche, Ngazidja -Union des Comores. La qualité, le prix, les références et les délais sont les critères qui vont conditionner notre décision. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez nous contacter aux numéros suivants : 773 27 28 ou aux adresses mails suivantes : aminsaidahmed@gmail.com ou naila@u-meck.com.

FOOTBALL : PRÉLIMINAIRES, CHAMPIONS LEAGUE D'AFRIQUE

Volcan et African Stars, score vierge

La capitale a abrité hier, le match aller comptant pour les tours préliminaires de la Ligue des Champions africaines. Volcan s'est opposé à African Stars. Confondant vitesse et précipitation, à la 2e période, les deux prétendants au titre ont évolué en dette d'oxygène, manifestant beaucoup de fatigue. Cet embarras musculaire a engourdi le jeu. Ils se sont séparés sur un score nul (0-0). Rendez-vous en décembre prochain, à Windhoek.

Le match a débuté dans une grande précipitation, caractérisée par de gros chocs. La première mèche a été allumée, dès la première minute par Volcan. Une échappée de Basler Kamal est conclue par un centrage en direction de Djudja Ibroihima. Plus bondissant, le libéro namibien, Tje Dinda, intercepte le danger. Cette action menaçante enflamme le stade. Les attaques se multiplient ici et là. Mais en vain ! Le score reste vierge de but (0-0). Au re-



Volcan club contre African Stars

tour des vestiaires, les visiteurs n'ont pas forcé le jeu. Le staff technique a probablement préféré jouer la défensive en perspective d'un exploit au match retour, le 4 ou 5 décembre prochain devant son public.

Cette stratégie de « plus de repli que d'attaque » perturbe Volcan. Il a éprouvé de sérieuses difficultés à as-

seoir un jeu porteur d'espoir. Pire, des maladresses inhabituelles s'accumulent : passes approximatives, timidité en frappes, mauvaises inspirations dans les relances, et surtout jeu collectif défaillant chez l'attaquant et buteur Djudja. L'entrée en jeu de Petit Simba a donné un peu de souffle à un Volcan quasi au bord de l'embarras muscu-

laire. Il a ouvert un peu d'espace et ranimé les incursions et les centrages. Mais rien n'a déjoué la vigilance de Mbazuvara Ratansa, le portier namibien. Ce nul est salutaire pour les visiteurs.

Pour leur coach, qui s'exprimait en anglais, « c'était un match formidable! Les diverses actions ont tenu le public en haleine. Volcan a une bonne équipe. Mais je pense qu'au match retour, on aura du pain sur la planche... Ce (0-0) fait notre jeu ». Kamal Basler aussi partage ce nul, à défaut d'un exploit : « Un bon match, malgré de gros chocs hors normes. On a raté des occasions. Notre objectif, c'était d'éviter une défaite à Moroni. C'est réussi. Au retour, je pense qu'on a une grande chance d'asseoir une domination technico-tactique fructueuse, incha Allah ». Volcan club de Moroni et African Stars Football club de la Namibie s'affronteront le 4 ou 5 décembre 2018 dans le conti-

Bm Gondet



JOB ANNOUNCEMENT: MEDICAL OFFICER

The United States Peace Corps seeks a qualified **Medical Doctor** or **Nurse Practitioner** for the position of Peace Corps Medical Officer (PCMO) based in Moroni, Comoros. This is a full-time Personal Services Contractor position. Peace Corps may make one or more selections from this vacancy announcement.

DEADLINE HAS BEEN EXTENDED

Position Summary: The PCMO will provide health care to U.S. Peace Corps Volunteers in Comoros, including treatment of common illnesses and injuries and counseling on disease prevention and stress management, in accordance with Peace Corps medical guidelines; emergency medical response; conducting trainings on health-related issues; administrative tasks, including budget and inventory for the medical unit; travel throughout Comoros to visit Peace Corps Volunteers; and 24-hour on-call duty.

Qualifications and Requirements:

- Graduate of accredited school
- Current license to practice
- Relevant clinical experience in primary care after medical school
- Experience in managing mental health issues including counseling of patients
- Experience in training design and presentation of health-related material
- Language proficiency in English (required) and French (preferred)
- Working knowledge of standard Microsoft suite programs (Word, Excel, etc.)
- Skills in program management, administrative experience, and cross-cultural teamwork
- Willing to travel to remote sites throughout Comoros
- Must be able to obtain an American visa

This position is open to all interested candidates. The full vacancy announ-

cement and application materials are available by sending a request to pccomoros@peacecorps.gov. Qualified applicants should submit the following:

- PCMO Application form, skills survey, and privileging form
- Resume or CV
- Three letters of references from medical professionals
- Copies of diplomas, professional licenses and registrations, certificates of training, etc.
- Letter of motivation
- Copy of passport or Comorian identity card
- Extrait de casier judiciaire (for Comorian candidates only)

Completed applications may be sent electronically to pccomoros@peacecorps.gov or delivered to the Peace Corps office at Rive Gauche, Moroni (Attention: DMO). Incomplete or late applications will not be considered. Applications must be submitted in English. Only candidates considered for an interview will be contacted.

DEADLINE EXTENDED TO FRIDAY, NOVEMBER 30, AT 17:00.

The United States Peace Corps is an Equal Opportunity Employer.



UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement



MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES (DGRH)

PREMIER PROJET DE GOUVERNANCE DES PECHEES ET CROISSANCE PARTAGEE DU SUD -OUEST DE L'OCEAN INDIEN (SWIOFISH1)

Don: DO11-KM/TF-019023

SELECTION DES CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE
SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

Pour le recrutement d'un cabinet d'audit financier pour la période allant de 2018 jusqu'à 2020 pour le projet SWIOFish1

Date de l'avis : 23 Novembre 2018

1. L'Union des Comores a reçu un don de l'Association Internationale de Développement et du Fond Mondial pour le Développement pour financer le coût du Premier Projet de Gouvernance des Pêches et Croissance Partagée du Sud-ouest de l'Océan Indien et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce fond pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Pour le recrutement d'un cabinet d'audit financier pour la période allant de 2018 jusqu'à 2020 pour le projet SWIOFish1.

2. Objectif de l'audit du projet

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre à l'Auditeur, d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées conformément aux dispositions applicables de l'accord de financement.

L'auditeur se prononcera sur :

a) La sincérité et la régularité des états financiers, les relevés des dépenses et les comptes désignés, c'est-à-dire par rapport aux normes comptables, aux directives de la Banque et à l'accord de financement, notamment sur l'éligibilité et la validité des dépenses réalisées par l'AGEX ;
b) L'efficacité du système de contrôle interne;
c) La conformité de l'exécution du projet conformément aux termes des Accords de financement.

3. Etendue de l'audit :

L'audit sera réalisé conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) édictées par l'International Federation of Accountants (IFAC), et inclura les tests et les procédures ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances. En application de ces normes d'audit, l'auditeur demandera à l'Unité de Gestion du Projet, une lettre de confirmation engageant la responsabilité des dirigeants dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle adéquat.

L'auditeur s'assurera entre autres que :

a) Tous les fonds obtenus ont été employés

conformément aux dispositions des accords de financement applicables, ainsi que les principes comptables adoptés par le projet dans un souci d'économie et d'efficacité et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies;

b) Les fonds de contrepartie nationale (budget de l'Etat) ont été obtenus et employés conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;

c) Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions applicables des accords de financement et aux directives de passation de marché et de sélection des consultants de la Banque mondiale et ont été proprement enregistrées dans les livres comptables ;

d) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier). Dans le cas de décaissement sur la base de rapport de suivi financier, l'auditeur vérifiera que les rapports établis pendant la période couverte par l'audit sont conformes avec les accords de financement, sincères, fiables et donnent une image fidèle des transactions demandées en remboursement ;

e) Les pièces justificatives et documents comptables se rapportant aux décaissements effectués sont disponibles et fiables

f) Les Comptes Désignés sont gérés, eu égard aux dispositions des accords de financement ;

g) Les comptes du Projet ont été préparés sur la base du référentiel comptable applicable et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date.

h) La performance financière globale du Projet est satisfaisante ;

i) Les immobilisations acquises sont réelles et correctement évaluées et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;

j) Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées au Compte Désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.

4. La DGRH invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Les termes de références sont disponibles et peuvent être demandés à l'adresse ci-dessous, soit en version physique ou électronique. La durée de la mission est prévue pour 3ans.

6. Le Consultant (**bureau d'étude**) sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les **Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Janvier 2011 et révisées en juillet 2014.**

7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection au moindre coût (SMC)** telle que décrite dans les Directives de Consultants.

8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au samedi et aux heures suivantes : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 minutes à 14 heures 30 minutes et du vendredi au samedi : de 8 heures 30 minutes à 11 heures 30 minutes

9. Les manifestations d'intérêts doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le Vendredi 07 Décembre 2018 à 10 heures 30 min Heure locale de Moroni (Union des Comores).**

Premier Projet de Gouvernance des Pêches et Croissance Partagée du Sud-Ouest de l'Océan Indien – Direction Générale des Ressources Halieutique – Moroni – Hamramba

– BP : 41 –

E-mail : swiofish.comores@yahoo.fr

- Tél : – 763 64 22